



Villeneuve de Rivière

le 18 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le syndicat des Eaux Barousse Comminges Save produit, achemine et distribue de l'eau potable à près de 52 000 foyers répartis sur 3 départements et 248 communes.

C'est l'un des plus longs réseaux d'eau potable de France avec 4800 kilomètres de canalisations.

L'eau produite provient principalement de ressources naturelles disponibles en Barousse dans les Pyrénées : les sources de Saint-Nérée à Ferrère et la source de la Gourdiolle à Mauléon Barousse.

L'eau du robinet fait l'objet de contrôles réguliers et stricts. L'agence régionale de santé (ARS) est responsable de ces contrôles. De plus, le syndicat réalise ponctuellement des auto-contrôles pour vérifier la qualité et la potabilité des eaux consommées. Les bilans annuels des analyses montrent que l'eau distribuée par le syndicat est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour la consommation humaine.

Une directive européenne impose à partir de 2026 d'élargir le périmètre de contrôle sur les eaux potables à la présence de substances per ou polyfluoroalkylées (PFAS).

A ce titre, et pour anticiper les nouvelles règles applicables en 2026, Radio France a mené des analyses indépendantes pour mesurer les quantités de PFAS un peu partout en France.

Pour notre syndicat, un prélèvement a été effectué par Radio France dans un commerce à Martres-Tolosane. Les analyses menées montrent que la concentration en PFAS est très légèrement supérieure (+0.2%) à la norme fixée règlementairement à 0.1 micro grammes par litre.

La commune de Martres-Tolosane est alimentée pour partie par les sources de Saint-Nérée et également par une ressource disponible sur place : la source de Saint-Vidian qui dessert uniquement une partie de la commune de Martres-Tolosane.

L'analyse menée par Radio France concerne un abonné alimenté par la source de Saint-Vidian.

Ce très léger dépassement constaté par Radio France sur la commune de Martres-Tolosane va faire l'objet d'une campagne d'analyses menées par l'ARS en lien étroit avec le syndicat des eaux et la commune de Martres-Tolosane. Les résultats seront étudiés avant d'envisager les mesures de correction nécessaires.

Enfin, une campagne nationale de recherche de PFAS a été menée au printemps 2024 par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ARS Occitanie a investigué 3 sites pour notre syndicat dont celui qui alimente principalement les communes du syndicat : les sources de Saint-Nérée à Ferrère en Barousse et Roquefort-sur-Garonne. Aucun dépassement de la norme n'a été constaté sur ces sites.